

DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

DARIC/05-330-177 du 17/10/05

PRIX/ALLEMAGNE 2005/2006 - « ROBERT BOSCH STIFTUNG »

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Enseignement Technique
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09
[Envoyer un courrier électronique](#)

Reconnue d'utilité publique, la Robert Bosch Stiftung a pour mission d'apporter son appui à toute initiative relevant notamment des domaines de l'éducation et de la formation, de l'art et de la culture, des sciences humaines et de la nature, de la santé, de l'aide humanitaire ainsi que de l'entente entre les peuples.

Sa vocation dans ce cadre est de contribuer à assurer le maintien et le développement de l'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France.

C'est dans cet esprit que la Fondation a créé en 1996 le « Frankreich-Preis/Prix Allemagne » concours qui s'adresse aux élèves de l'enseignement professionnel en France et en Allemagne et qui est placé sous le double patronage du Ministre de l'Education Nationale et du Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne pour les Affaires Culturelles dans le cadre du traité sur les relations franco-allemandes.

Le concours fait l'objet d'une publication au B.O.E.N. n° 33 du 15 septembre 2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/33/MENC0501755V.htm>

Le "Frankreich-Preis / Prix Allemagne" s'adresse aux classes de français en Allemagne et aux classes d'allemand en France, relevant d'établissements scolaires à orientation technique et professionnelle. Le concours n'est pas individuel. Seules des classes sont invitées à y prendre part.

Le concours concerne :

- pour les établissements français (publics ou privés sous contrat) : les lycées professionnels ou les sections technologiques des lycées d'enseignement général et technologique, les centres de formation des apprentis (CFA) et les lycées agricoles ;
- pour les établissements allemands : les Berufsbildende Schulen du Sekundarbereich II ou les Berufliche Gymnasien et les Kollegsschulen (Land de Rhénanie du Nord-Westphalie). Les écoles privées de langues et les classes conduisant au brevet de technicien supérieur (BTS) sont exclues du concours.

Des classes partenaires élaborent ensemble un projet commun qui est financièrement soutenu par la Robert Bosch Stiftung.

Les prix sont des bourses pour des voyages d'études dans le pays voisin.

Date limite d'envoi des candidatures : **15 novembre 2005**

Règlement du concours :

Réalisation du dossier de présentation.

Chaque classe désirant prendre part au concours doit se trouver une classe partenaire dans le pays voisin. Il peut s'agir d'appariements déjà existants ou de partenaires créés pour la circonstance. Le site internet de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (www.ofaj.org) offre la possibilité d'établir un contact avec un établissement partenaire. On peut en outre se renseigner auprès de la fondation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux possibilités d'entrer en contact avec des écoles allemandes.

Les candidatures devront être obligatoirement établies sur le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible sous www.bosch-stiftung.de ou, sur demande, auprès de la Fondation.

Réalisation du Projet :

Les classes sélectionnées réalisent leur projet sous forme, par exemple, d'une enquête, d'une maquette, d'un reportage ou d'un objet technique. Elles doivent joindre un dossier d'accompagnement qui retracera l'historique de la réalisation du projet et mettra en valeur les expériences faites à l'occasion des rencontres entre les classes partenaires et le travail effectué en commun.

Ce dossier devra être élaboré en commun par les deux classes, en français et en allemand ; il pourra revêtir des aspects variés (compte rendu, dossier illustré, diaporama, film vidéo, etc.). Véritable "journal" des projets et des travaux réalisés en coopération, il retracera les temps forts de l'expérience, les difficultés rencontrées et les solutions expérimentées, les joies et les découvertes de chacun des participants. Il pourra comporter des réalisations communes ou individuelles. Il devra impérativement être complété par un rapport financier et les justificatifs des dépenses financées par la subvention allouée par la Fondation.

Le jury sélectionnera les meilleures réalisations et désignera les lauréats.

Les candidatures sont soumises à un jury franco-allemand. Ce jury est composé de représentants de la formation professionnelle, de l'université et de l'administration. Il recommande à la Fondation les projets susceptibles de recevoir une subvention financière. Un projet ainsi sélectionné peut recevoir un soutien financier jusqu'à 5000 euros.

Prix :

Trois premiers prix : bourse de 5000 euros

Trois deuxièmes prix : bourse de 3500 euros

Cinq troisièmes prix : bourse de 2500 euros

Les bourses sont destinées à un voyage d'études commun des élèves français et allemands dans l'un des deux pays.

La remise des prix donne lieu à une manifestation officielle en France ou en Allemagne.

Calendrier :

- début d'année scolaire 2005/2006 : lancement du concours - inscription des classes partenaires et études des projets.
- 15 novembre 2005 : date limite d'envoi des dossiers de présentation des projets.
- Décembre 2005 : sélection des projets par le jury - réalisation des projets
- 15 avril 2006 : date limite d'envoi des dossiers de réalisation des projets et de leur dossier d'accompagnement - désignation des lauréats par le jury
- juin 2006 : remise de Prix

Je vous demande d'accorder une large diffusion auprès de vos enseignants concernés et de faire remonter à la DARIC votre participation à ce concours.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.